LES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE

Le Comité de permanence reçu par MM. Barrau, Guyot-Dessigne et le général Picquart

Paris, 28 novembre. — Le Comité de permanence des Sociétés de gymnastique, présidé par son président, M. Cazalet et MM. Boilo, sénateur; Dron et Lachaud, députés, a été reçu ce matin par MM. Barrau, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur; Guyot-Dessigne, ministre de la justice et Picquart, ministre de la guerre.

Ce dernier a accepté, en principe l'invitation de présider, le 10 mai prochain, la première séance de la fête fédérale de gymnastique à Clermont-Ferrand.

Le général Picquart a annoncé qu'il venait de préparer un arrêté aux termes duquel, tous les ans, deux cents des instituteurs appelés sous les drapeaux, iraient passer quelque temps à l'école de Joinville.

CENT CARTES
de visite
UN franc VINGT-CINQ centimes

CENT CARTES
ET
CENT ENVELOPPES
POUR
UN FRANC SOIXANTE-QUINZE CENTIMES
LE TOUT
dans un joli coffret
OFFERT GRATUITEMENT
par l'Imprimerie du "Journal de Roubaix"

UNE NOUVELLE TAXE EN PERSPECTIVE
SUR L'INDUSTRIE

Un projet de droit de douane sur les graines oléagineuses. — Sa répercussion sur l'industrie lainière

La Commission du Budget propose pour combler le déficit d'établir un droit de douane nouveau sur les huiles et graines oléagineuses. Elle supprime, dans les articles 17 et suivants de la loi de finance, le tarif minimum dont avaient pu jouir ces produits jusqu'à ce jour et elle majore le tarif général en frappant les fruits et graines oléagineux de droits aux 100 kilogs variant entre 1.50 pour les cotons bruts et ravisons et 4.50 pour les noix sans coque.

D'après les évaluations de M. Albert Rouxé, parlant au nom de la Commission des douanes, le droit devait rapporter au Trésor une somme de quatorze millions environ.

Cette proposition n'est pas nouvelle, elle fut présentée déjà en 1897 et en 1903.

Plusieurs corps de métiers protestèrent alors contre les droits en projet et notamment le Syndicat des Peigneurs de laines.

L'industrie du peignage emploie pour la fabrication de ses savons une quantité de 8.500.000 kilogrammes de corps gras. Les droits proposés feraient subir à une des opérations essentielles de cette industrie : le lavage des laines, une surélévation de coût qu'on peut estimer à 20 et 25 % du prix de façon de lavage. Cette augmentation mettrait le peignage dans une situation inférieure vis-à-vis de ses concurrents allemands et anglais, elle aurait sa répercussion dans toute l'industrie de la laine.

Des protestations furent entendues et les droits ne furent pas appliqués.

Aujourd'hui le rapporteur général du Budget, M. Mougeot dit que ces droits constitueraient une « mesure de protection depuis si longtemps réclamée par les agriculteurs et par tous les cercles agricoles ».

La culture des graines oléagineuses et notamment celle du colza dépérit : il est nécessaire de prendre des mesures pour protéger ceux qui les cultivent.

M. Desbief, président de la Chambre de Commerce de Marseille, a montré combien la création des droits nouveaux serait inefficace pour améliorer cette situation.

La grande majorité des huiles de colza était employée pour l'éclairage et le graissage ; ces huiles ont été remplacées par le gaz, le pétrole, l'électricité et les huiles minérales.

Les mesures demandées ne changeront en rien la situation précaire de la culture du colza, car elles ne supprimeront pas la concurrence du gaz, électricité, acétylène, pétrole, alcool, huiles minérales, etc.

Si l'on examine le cas d'une culture plus intense des graines de colza et d'une surélévation du prix des huiles, on voit combien les auteurs du projet se sont illusionnés.

« En effet, dit M. Desbief, les anciens consommateurs de colza ayant abandonné cette huile malgré les bas prix du jour, pour des agents meilleur marché, comment espérer que ces consommateurs reviendront à l'emploi du colza lorsque le prix en sera encore plus élevé, et n'est-il pas à craindre, au contraire, que cette surélévation de prix n'éloigne les quelques clients restés fidèles? »

Ce qui est à craindre, c'est que les huiles minérales étrangères soient les seules qui profitent des nouvelles taxes, au détriment de l'industrie métallurgique sans profit pour l'agriculture et le budget.

Racahout Delangrenier
Aliment des enfants et des malades.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'AFFAIRE DU BUREAU DE RECRUTEMENT

Nouvelle descente du parquet. — Le juge d'instruction interroge les quatorze bénéficiaires des faux reprochés au soldat Noteau. Tous affirment leur bonne foi

M. Delalé, le juge d'instruction à qui est confiée la difficile mission de tirer au clair l'affaire si embrouillée du bureau du recrutement de Lille, a décidé, ainsi que nous l'avons annoncé, d'entendre une quarantaine de Roubaisiens qui ont bénéficié irrégulièrement de sursis, de dispenses ou de changement d'affectation.

A la recherche de nouveaux intermédiaires

Son intention est, surtout de rechercher les intermédiaires, — plusieurs sont déjà connus, — dont ils se sont servis pour arriver à leurs fins.

C'est que Adolphe Leman, l'architecte de la rue Daubenton, n'était pas seul à procurer des faveurs aux réservistes contre argent comptant, il avait fait école. Le « métier » ayant du bon, il ne tarda pas à avoir des imitateurs qui à tort dès le début de l'affaire on classa parmi les rabatteurs. Ce sont ceux-là, les autres Leman, tous ceux qui ont « travaillé » pour leur propre compte que recherche avec une inlassable activité le magistrat instructeur.

La journée de lundi n'a pas dû, croyons-nous, l'éclairer beaucoup sur ce point. Peut-être sera-t-il plus heureux aujourd'hui, car il continuera à interroger mardi après-midi, un certain nombre de réservistes.

M. Delalé est arrivé à Roubaix à 2 heures et quart, il s'est installé, en compagnie de son greffier, M. Leroy, dans une des salles de la Mairie. Quinze jeunes gens avaient été convoqués. Un seul a fait défaut, M. Maurice D.... actuellement absent de Roubaix. Son père a, d'ailleurs, fait savoir par lettre au juge d'instruction qu'il avait obtenu un sursis d'une façon très régulière.

L'instruction civile après l'instruction militaire

Les quatorze Roubaisiens interrogés ont bénéficié, en 1905 ou 1906, de sursis, de devancements d'appel ou de changements d'affectation. Ils ont tous été entendus, il y a environ deux mois, lors de l'instruction militaire, par M. le lieutenant-colonel Legris, commandant du bureau du recrutement. On avait découvert que la mention « avis défavorable » portée sur leur demande s'était transformée de la façon qu'on sait en un « avis favorable ». Tous avaient donc bénéficié d'un de ces savants grattages dans lesquels excellait le soldat Noteau.

A l'instruction militaire, ces bénéficiaires avaient expliqué qu'ils avaient fait leur demande de sursis ou de désaffectation au général commandant la subdivision par l'entremise de la gendarmerie, c'est-à-dire aussi régulièrement que possible et que la réponse favorable était venue de la même façon. Ils ignoraient totalement ce qui avait pu se placer entre la demande et la réponse. Leman (Lémanne, prononçait le colonel), Noteau, Beaurain, autant d'énigmes pour eux!

M. Delalé ne croit, sans doute, pas trop à l'absolue sincérité de ces explications puisqu'il prend la peine de venir les faire confirmer par les intéressés.

Quatorze bénéficiaires

C'est ainsi qu'il a entendu tour à tour : M. Jules V..., rue de l'Ouest, qui a obtenu un sursis ; Adolphe D..., rue de Mouvaux (sursis également) ; Armand P..., rue de la Providence (changement de lieu de convocation) ; Victor O..., Grande-Rue (comme le précédent) ; Henri Delespaul, rue de Menin, qui a obtenu un sursis et, fait curieux, ne fut plus convoqué ; François L..., Grand'Place, changement de lieu de convocation) ; Eugène A..., boulevard de la République, (comme le précédent) ; Léonard F..., rue du Moulin, (comme les précédents) ; Louis C..., boulevard de Beaurepaire, (comme les précédents) ; C...H..., (sursis) ; Léon L..., rue des Fabricants, (changement de lieu de convocation) ; Gustave V..., rue de Denain, (devancement d'appel et changement de lieu de convocation) ; Pierre J..., rue Lacroix, (comme le précédent) ; Léon D..., rue de l'Alma (comme les précédents).

Tous ont eu une réponse identique : « Nous avons fait une demande régulière par l'entremise de la gendarmerie, nous n'en savons pas plus. » En somme, les témoins ont plaidé leur bonne foi.

« Mais c'est par un moyen frauduleux, leur dit le juge, que vous avez obtenu ces faveurs ! J'en ai la preuve.

— Possible, répondent-ils, mais nous l'ignorons.

Le magistrat leur demande s'ils ont versé de l'argent. Tous répondent négativement. « Connaissez-vous Leman, Noteau, Fadjudant W..., G..., K..., M..., Jules M..., ou F... ? »

— Nous connaissons tel ou tel de ces messieurs, nous sommes même en rapport d'affaires avec quelques-uns d'entre eux, mais ce sont les journaux qui nous ont appris qu'ils étaient compromis dans l'affaire du Bureau du Recrutement.

M. Delalé ajoute alors : « Je vous en supplie, dans votre intérêt dites la vérité. Sinon, je vous confronterai avec Noteau qui, ayant avantage à comparaître devant la Cour d'Assises plutôt que devant le Conseil de guerre, n'hésitera pas, lui, à dire toute la vérité. Il est bien possible que l'affaire tourne à votre désavantage. »

Le magistrat va même jusqu'à dire que leurs réticences pourraient les conduire jusqu'à la Cour d'Assises. Rien ne fait, ils continuent à affirmer leur bonne foi.

Un point intéressant

Le juge d'instruction a voulu également élucider un point intéressant. Comment les réservistes bénéficiaires des grattages recevaient leur ordre d'appel les convoquant à Lille au lieu de Bar-le-Duc, de Givet ou de Rocroi ? Les uns ont dit qu'ils l'avaient reçu par la poste, d'autres ne se souvenaient plus de ce détail. Or, l'enquête a prouvé que ces ordres d'appel n'étaient pas mis à la poste, qu'ils étaient remis aux intéressés de la main à la main.

On sait que certains journaux radicaux et socialistes ont voulu, bien à tort, mêler la politique à cette affaire, donnant Leman et ses bénéficiaires comme des membres influents de l'« Union Sociale et Patriotique ». Or, parmi les quatorze personnes interrogées, lundi après-midi, par le juge d'instruction, se trouve un socialiste bien connu pour ses opinions, et chez qui se trouvait le siège d'une organisation révolutionnaire aujourd'hui disparue.

Fin de la grève du tissage de MM. P. Prouvost frères

La grève du tissage de MM. Paul Prouvost frères, rue Claude-Lorrain, qui durait depuis quatre semaines, est terminée. Les 500 tisserands et ouvriers de préparation reprendront le travail, mardi matin.

Ce dénouement a été précipité par le grave incident de samedi matin, que nous avons relaté. Le sous-directeur, M. Edouard Lambert, qui avait tiré un coup de revolver à blanc sur un groupe d'ouvriers, a offert sa démission à MM. Prouvost, qui ont déclaré ne l'accepter qu'en raison de l'incident. Ils ont donné, d'ailleurs, à M. Lambert, une situation équivalente dans leurs bureaux.

Une délégation ouvrière, qui s'est présentée au tissage, lundi matin, pour avoir une entrevue avec les patrons, a appris avec un visible contentement cette détermination. On sait, en effet, que les grévistes ne demandaient qu'une chose : le renvoi de M. Lambert, qu'ils accusaient d'une trop grande sévérité.

Les ouvriers ont donc décidé de rentrer à l'atelier, mardi matin, à six heures et demie. Ils se sont donné rendez-vous à *La Paix*, à cinq heures et demie pour se rendre de là en groupe au travail.

NOS ARTISTES. — Nous apprenons avec plaisir que M. Henri Ponchon, élève de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Paris, vient d'obtenir un nouveau succès. Il a remporté une première médaille au concours de Décoration dont le programme était donné par le Conseil supérieur de l'Ecole. Toutes nos félicitations.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION DE SAINT-LOUIS. — Sur la proposition de M. François Roussel, président de la Chambre de Commerce et de M. Henry Glorieux, fabricant, le Jury de l'Exposition de Saint-Louis a décerné la médaille d'or à notre jeune concitoyen Maurice Lesage, pour sa collaboration. Toutes nos félicitations.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. l'abbé Poissonnier, vicaire à Saint-Jean-Baptiste, est nommé vicaire à Sainte-Elisabeth, en remplacement de M. l'abbé Havez.

M. l'abbé Poissonnier était depuis six ans à Saint-Jean-Baptiste et dirigeait le Patronage Saint-Augustin, route d'Hem. Il laissera dans la paroisse et au Patronage le meilleur souvenir.

LES COURS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR LES JEUNES FILLES. — En sa quatrième leçon, M. Lecigne, parla de « M. Jules Lemaître ». Il débute par un portait moral du grand critique. Il montre en lui une « âme vieille France » intacte de toute mixture et de tout alliage exotique, réfractaire à toutes les imputations étrangères. Et c'est précisément ce qui explique l'attitude prise par M. J. Lemaître dans l'affaire Dreyfus et dans les luttes d'hier.

M. Lecigne analyse ensuite l'œuvre de M. J. Lemaître. Il découvre en elles, derrière les frivolités et le scepticisme de surface, de très hautes qualités morales. Ses romans, ses contes, son théâtre sont imprégnés d'un très vif sentiment de justice sociale. « Je suis avec ceux qui pâtissent le plus » dit le prince Hermann des « Trois ». Ce mot pourrait être mis en épigraphe à l'œuvre tout entière de J. Lemaître.

M. Lecigne termine par quelques réserves sur la neutralité religieuse de son héros. M. Jules Lemaître est un sceptique en religion, mais un sceptique qui souffre et qui voudrait bien croire : « ceux qui entrent comme moi partout, il faut les plaindre ; c'est qu'ils n'ont pas de maison à eux ». Le mot est de lui, et c'est un mot d'inquiétude douloureuse.

Peu de chose en somme nous sépare encore de M. J. Lemaître ; c'est un frère d'amour en attendant que ce soit un frère d'âme.

La prochain econférence sera sur « Paul Bourget ».

LES SUCCÈS DE L'INSTITUT SÉVIGNÉ. — L'Institut Sévigné a obtenu les succès suivants au Concours de Géographie :

Enseignement primaire élémentaire. — Première série: 2 prix, Mlle Lefebvre Madeleine; 1er accessit, Mlles Madeleine Leveugle et Claire Deruelle; 2e accessit, Mlles Hélène Gruez et Madeleine Christman; 3e accessit, Mlles Yvonne Reyls, Eugénie Deboosère et Jeanne Bolaine.

Deuxième série: 1er prix, Mlle Jeanne Nicole; 2e prix, Mlles Léa Scherchewsky et Suzanne Isoré; 1er accessit, Mlle Louise Leveugle; 3e accessit, Mlle Madeleine Hass.

LE VOL de la PLACE FOSSE-AUX-CHÊNES. — Nous avons annoncé hier, l'arrestation d'un habitant d'Herseaux, Théophile Neerinck, 18 ans, rattacheur, qui en compagnie de deux complices avait enlevé une lanterne servant à l'éclairage des travaux exécutés par la Compagnie des tramways, place Fosse-aux-Chênes.

Neerinck avait désigné ses deux complices : Michel Deconinck, 17 ans, rue Dufhem, 181, et Volfet, leur deux rattacheurs et également d'Herseaux.

M. Léché, commissaire de police du 1er arrondissement ayant appris que Deconinck était occupé à l'usine de M. Lepoutre, rue de la Redoute, et établie une filature, se rendit lundi matin à son arrivée à l'usine où le voleur était mis en état d'arrestation.

Neerinck a déclaré à M. Léché, qu'il était venu passer la nuit à Roubaix sur les sollicitations de Volfet. Ce dernier a pu prendre la fuite. Il avait proposé, a-t-il dit, à ses camarades de venir, en guise de travail, opérer à Roubaix pour y commettre des agressions nocturnes.

Pendant une grande partie de la nuit le trio se promena dans le quartier du Fontenoy, cherchant vainement le passant attardé qui aurait pu tomber entre leurs mains.

Neerinck a également avoué à M. Léché que Volfet avait fait part qu'il n'aurait pas hésité à utiliser son couteau en cas de résistance de la part de celui qui aurait pu devenir sa victime.

Volfet a déjà été condamné pour coups en Belgique ; quant à Neerinck et Deconinck ils déclarent n'avoir jamais été condamnés. Tous deux ont été dirigés sur Lille et mis à la disposition du Parquet.

DES CAMBRIOLEURS DANS UNE USINE. — Dans la nuit de dimanche à lundi d'audacieux malfaiteurs se sont introduits dans l'usine de carbonisage et battage de laines de MM. Beauvois et Cie, rue d'Alger, et y ont dérobé cinq courroies, quatre en cuir et une en coton.

Lundi matin, vers six heures, un peu avant la rentrée des ouvriers, le contremaître de l'établissement M. Henri Beauvois faisant sa ronde habituelle, constate que les courroies en cuir actionnant une turbine, le ventilateur, une batteuse, un four et celle en coton faisant mouvoir une laveuse, toutes attachées au même arbre de transmission, avaient disparu, dans la salle même de carbonisage.

Le vol avait été commis pendant la nuit et les cambrioleurs avaient dû profiter du repos du dimanche pour s'introduire dans l'établissement. Sur le côté droit de l'usine se trouve un terrain vague ; une palissade haute de deux mètres cinquante sert de clôture à la cour de l'usine dont les entrées sont libres de ce côté.

C'est après avoir escaladé la palissade que les malfaiteurs ont pénétré dans l'usine de M. Beauvois et Cie et y ont commis leur vol dont l'importance est évaluée à 150 francs.

Il est à noter que le chien de garde n'a pas aboyé ce qui semblerait indiquer que les cambrioleurs devaient être des habitués de l'établissement.

Plainte a été déposée entre les mains de M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement qui a ouvert une enquête. Toutefois la police ne possède aucune indication qui pourrait la mettre sur la trace des cambrioleurs.

IDÉE FIXE. — Il n'est personne, dans le monde féminin, qui ne se préoccupe dans le choix des vêtements, de leur coupe et de leur élégance, car l'on sait combien la forme d'une confection, par exemple, ajoute à la beauté et à la distinction d'une personne. Voulez-vous être toujours d'une mise irréprochable, et par votre tenue, sortir de la banalité ordinaire, adressez-vous au **Printemps**, rue du Bois, 7 et 9. Vous y trouverez à des conditions avantageuses, un choix magnifique de confections pour dames et enfants, et une grande variété de vêtements caoutchoux. On fera bien de visiter aussi les rayons de lingerie.

SIMPLEX, le plus parfait des appareils à jouer le piano. Vente et location, Maison SCREPEL, 136, Grande-Rue. 915-6

UNE FAUSSE ACCUSATION. — Nous avons mentionné l'enquête de police qui a été ouverte il y a un mois par M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, au sujet d'un détournement qui aurait été commis en gare de Lens au préjudice de Mme Marie Radeau, cabaretière, Grande-Rue, 92, par son ancien ami, Georges Deroubaix, demeurant actuellement rue de Jemmapes, 36, à Paris.

M. Deroubaix déclare qu'au moment de la séparation, il n'a fait que reprendre ses meubles et les obligations qui lui appartenaient. « D'ailleurs, ajoute-t-il, reconnaissant la fausseté de son accusation, Marie Radeau a été obligée, depuis, de retirer sa plainte. »

E. Connevelse, chir.-dentiste, 2, r. du Collège, Rx. 14914

LE VERRE BRISÉ. — Lundi vers cinq heures de l'après-midi, l'échafaudage roulant de la Compagnie des tramways, passait rue Neuve, vis-à-vis de l'habitation de M. Trognin, concierge de la Mairie. Un tramway l'ayant obligé à se garer trop près du trottoir, il atteignit un réverbère accroché au mur du bâtiment municipal et le réduisit en miettes.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ESPERANTO

Premières leçons d'*Espéranto*, par Th. Cart (0,30).
Grammaire et exercices de l'*Espéranto*, par L. de Beaufront (1 fr. 50).
Dictionnaire Espéranto-Français (1 fr. 50).
L'Espéranto en 10 leçons (0 fr. 75).
Vocabulaire esperanto, publié avec des notions de grammaire, par Th. Cart (2 fr. 50).
Esperanto-Sintakso (1 fr. 50).
Corrigé des exercices de l'Esperanto en dix leçons (0 fr. 50).
En vente à la Librairie du *Journal de Roubaix*. 14985

EN DESCENDANT D'UN TRAMWAY. Grande-Place, lundi vers midi, Mlle Hélène Jonville, 25 ans, demeurant rue de Lannoy, 302, s'est foulé la cheville gauche.

AGENDAS DE BUREAUX POUR 1907
En vente à la Librairie du *Journal de Roubaix*.

LE « NORD-MUTUALISTE ». — N° 24 — 25 novembre 1906. — Sommaire : 1. L'esprit mutualiste ; 2. Avis ; 3. La Mutualité Française en 1906, ses crises ; 4. Nécrologie ; 5. Documents officiels ; 6. Les caisses de secours immédiats ; 7. Pensées et Maximes ; 8. Les jardins ouvriers ; 9. Enquête sur le service médical dans les sociétés de secours mutuels ; 10. Informations ; 11. Echos ; 12. Chronique des cantons de Roubaix, Tourcoing et Lannoy ; 13. Bibliographie ; 14. Lois, décrets et arrêtés.

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN ET DU PRÊT DU COUCHAGE. — Dons reçus : de M. L. M., Hem, Grande-Rue, 98 bis : 2 kil. 500 mi-soleils mauves ; divers anonymes : vieux vêtements et vieilles chaussures ; de M. Ch. Vinquet, 2 bis, rue de Lannoy : 1 matelas en 1/2 couette-pointe ; de MM. Léon Allart et Cie, 105 kil. rognures cuirs ; de Mlle Dumois, rue du Coq-Français, 9 : 34 kil. pain blanc.

ROUBAIX-AUTOMOBILE, 40, rue des Fabricants. Téléphone 604.
Grand choix de Voitures Continental.
Location d'Autos avec chauffeur. 9808-3

WASQUEHAL

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un journalier de MM. Hannart frères, M. Paul Lefebvre, 19 ans, rue des Ogiers, à Croix, a été brûlé au pied droit par de l'eau bouillante. Huit jours de repos. Docteur Butin.

LANNOY

CHOIX D'UN CANDIDAT RADICAL. — Les Comités radicaux du canton réunis hier soir, en comité secret, au café du « Lion d'Or », ont acclamé la candidature du M. le docteur Lamotte, de Willems, au Conseil général, pour les prochaines élections. La séance était présidée par M. Henri Delcroix, maire d'Hem et député de la 6me circonscription.

LA FRAUDE. — Les douaniers ont mis en état d'arrestation deux ménagères habitant Roubaix, Juliette Tricot, 17 ans, et Maria Corbusier, 35 ans, qui étaient munies de café de contrebande. Les prisonnières ont été dirigées sur Lille.

FLERS-BREUCQ

LES FUNÉRAILLES DE M. HENRI GADENNE

chef de la musique municipale de Croix, ont eu lieu lundi matin, à neuf heures, à l'église du Sart, au milieu d'une nombreuse assistance.

Bien avant l'heure de la cérémonie, les sociétés et

M. HENRI GADENNE
Chef de la musique municipale de Croix

les délégations arrivent successivement et prennent la place qui leur est assignée.

La levée du corps est faite par M. l'abbé Poissonnier, curé de la paroisse. Le cortège se met aussitôt en marche dans l'ordre suivant : Les tambour et clairons des Sapeurs-Pompiers de Croix, l'Union chorale, id., les trompette La Renaissance, id., les Anciens Musiciens de la musique municipale, id., la musique municipale, id., la société de gymnastique La Patriote, id., la Fanfare du Crêtelet, id., la Grande-Harmonie, id., une délégation des Sapeurs-Pompiers de la Fire-brigade Hardon, id., la Grande Fanfare de Roubaix, des délégations de la société des Anciens Musiciens de Roubaix, de la Fanfare Delattre, de la Fanfare de Beaurepaire, de la Grande-Harmonie, de la musique municipale de Marcq-en-Barœul, la fanfare de Marquette, la musique municipale La Jeune France, de Wasquehal, des délégations de la fanfare de Brœucq, de la fanfare de Wasquehal, de la fanfare municipale de Flers, de l'Harmonie de la Citadelle d'Hem, de la Cecilia Roubaisienne, de la Philharmonique du Jean-Ghislain, de la chorale Saint-Cécile, du Cercle Saint-Martin, de Croix, du Cercle Symphonique, id., la Lyre Madeleinoise, etc., etc.

Devant le corbillard, un musicien portait sur un coussin de velours les palmes académiques de M. Henri Gadenne, ainsi que toutes les médailles qu'il avait obtenues. De très belles et nombreuses couronnes avaient été offertes par les sociétés.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Florimond Desbarbieux, maire de Croix, Edmond Brewaeys, conseiller municipal de Roubaix, Hippolyte Nafteur, président de la Grande Fanfare de Roubaix, Théodore Durieux, président de la musique municipale de Croix, Alphonse Lernoult, président de la fanfare municipale de Marquette, Julien Selosse, ancien président de la musique municipale de Croix.

L'uniforme de musicien de M. Henri Gadenne était placé sur le cercueil. Une section de sapeurs en armes sous les ordres de M. Simon, lieutenant, formait la haie de chaque côté du corbillard.

Le deuil était conduit par les deux fils du défunt qu'accompagnaient leurs oncles.

Dans la foule qui suivait la famille, nous avons remarqué MM. Louis Lepers, maire et Jules Tiers, adjoint à Flers ; Lejeune-Malliez, maire de Wasquehal ; Leurinier, adjoint, Carton, Baelde, Duforest, Lefebvre, Hallain, Debock, conseillers municipaux à Croix, Baillœul, conseiller municipal à Roubaix ; Carré, secrétaire de Mairie à Croix ; Joly, commissaire de police ; Georges Malice, capitaine-commandant des Sapeurs-Pompiers à Croix ; Legrand, directeur de l'école communale de Flers, etc.

M. l'abbé Poissonnier, curé, a dit la messe et donné l'absoute.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le cortège s'est reformé et s'est dirigé vers Croix où a eu lieu l'inhumation.

A la mairie, le drapeau était en berne, ainsi qu'à de nombreuses maisons. Sur tout le parcours, une double haie de curieux regardait passer l'imposant cortège.

Au cimetière, cinq discours ont été prononcés : par M. Desbarbieux, maire de Croix, au nom de la municipalité, du Conseil municipal, de la musique municipale et de toutes les sociétés subventionnées ; par

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX — N° 60.

VOLEUR D'AMOUR

par MARC MARIO

L'enfant dormait profondément.

Sans prendre garde à elle, Jeanne se leva.

A peine eut elle posé les pieds à terre qu'elle dut se soutenir, car ses jambes fléchirent, comme incapables de la supporter.

L'infortunée demeura longtemps ainsi, à demi assise sur le bord de son lit, en chemise, le buste vêtu d'un corsage qu'elle avait gardé afin de se préserver du froid.

Elle continuait à chercher autour d'elle.

Par moments, de ses lèvres pâles et brûlantes s'échappaient des sons faibles, à peine articulés.

— Où est-il... petit!... Ah! revient!... où est-il!... où est-il?...

Elle cherchait toujours.

Elle passait, par intervalles, d'un geste comme machinalement et lentement achevé, la main à son front, comme pour en chasser la chaleur qui la brûlait et la douleur qui la torturait, comme pour y rappeler la pensée qui s'était définitivement enfuie.

Le pauvre Jeanne était folle.

La fièvre, cette fièvre affreuse qui fait tant de victimes parmi les jeunes mères, succédait cette fois, plus horrible encore que toutes les autres, parce qu'elle atteint des êtres faibles et débilités par la crise si terrible qu'ils venaient de subir.

Elle était folle et le souvenir, échappé de son esprit, s'enfuyait de plus en plus.

En cet instant, la malheureuse avait perdu la mémoire du tout.

Elle avait oublié jusqu'à ses douleurs inoubliables, jusqu'à cette enfant, sa fille, qui dormait dans son lit.

Après un effort pour se soutenir, Jeanne retrouva quelques forces. Elle se tint debout.

D'un pas chancelant, elle se dirigea vers la fenêtre et regarda au dehors, fouillant le lointain, immobile, comme en extase, et elle regardait sans voir, car elle ne s'apercevait même pas que, sous le souffle brûlant de son haleine enfiévrée, une buée épaisse s'étendait sur le carreau et brouillait la vue.

La campagne était par moments sombre, par moments éclairée par un croissant de lune que de gros nuages voilaient dans leur course.

Jeanne cherchait, et en cherchant elle écoutait, essayait toujours de percevoir du plus loin le bruit des pas de son mari qui ne pouvait plus revenir.

Le froid, en cette immobilité, la saisit, et machinalement alors se vêtit.

Elle se couvrit même de sa grande mante de drap qu'elle avait faite pour sortir l'hiver par la pluie et le froid.

Puis elle revint à la fenêtre, attendant encore, épiant toujours au dehors.

Sur l'appui de la fenêtre, Jeanne aperçut une carafe qui contenait un peu d'eau ; elle la saisit avidement et la porta à ses lèvres, pour calmer la soif qui la dévorait.

Cela lui rendit quelques forces.

Alors elle marcha dans la chambre, promenant autour d'elle ses regards investigateurs, cherchant partout, fouillant les recoins les plus sombres, et par la porte ouverte, elle vit la pièce voisine, la salle à manger, qui était en même temps l'entrée.

Il y faisait un froid épouvantable, car c'était la porte de cette salle que, pendant la nuit, le vent avait ouverte.

Elle y vint.

La encore, elle chercha, vaguement, inconsciemment, comme si elle eût pu y découvrir celui qu'elle attendait.

Elle marcha, et devant elle trouva cette porte ouverte sur le seuil de laquelle elle s'arrêta.

A ce moment, un tintement lointain se fit entendre dans le calme de la nuit, une horloge sonnait neuf heures.

Jeanne écouta, le visage transfiguré par une expression de surprise.

Puis, un roulement sourd se produisit, comme le bruit lointain du tonnerre, grondant plus fort en approchant, coupé par un sifflement strident. — C'était un train qui arrivait, sortant de la tranchée au fond de laquelle il roule à partir de Clamart, jusqu'au moment où il s'engage sur le viaduc de Meudon.

Que se passa-t-il à ce moment dans l'esprit égaré de la pauvre folle?

Eut-elle conscience de ce qui se passait?

Comprit-elle que le roulement et le sifflet qu'elle venait d'entendre annonçaient l'approche d'un train, et cela, malgré l'égarement de sa raison, lui rappela-t-il que c'est par le chemin de fer que son mari arrivait?

Son visage s'anima tout à coup et ses yeux brillèrent d'un éclat étrange.

Elle franchit le seuil de la porte et se couvrit la tête de son capuchon pour se soustraire aux piquantes morsures du froid.

Puis, elle avança, lentement, explorant toujours autour d'elle.

Elle traversa le petit jardin et vint dans le sentier qu'elle suivit machinalement.

A l'angle de la route, ses forces la trahirent et la pauvre Jeanne se laissa tomber sur le talus.

Le froid la saisit dans cette immobilité et aussi machinalement elle se leva et marcha encore.

Elle suivit la route, cherchant toujours, regardant si enfin elle apercevrait son mari.

Avec la réaction qui s'opéra en elle, les forces revinrent.

Elle marchait toujours, dans la direction du Bas-Meudon, inconsciente, ne sachant pas où elle allait, cherchant toujours et répétant par intervalles :

— Edmond!... Edmond!... Edmond!...

La pauvre folle, descendant les chemins rapides, arriva à la Seine.

L'eau noire, roulant silencieusement, l'attirait, la fascinait.

Elle se pencha sur la berge, appelant encore :

— Edmond!...

Puis, soudain, elle recula, saisie de terreur.

Elle se remit à marcher.

Au loin, l'horizon se trouvait éclairé par une lueur qui rougissait le ciel.

C'est Paris, avec ses millions de lumières qu'elle voyait sans le reconnaître, et cette clarté l'attirait.

Alors, elle hâta le pas, forte maintenant, presque vaillante, comme si d'un coup l'œuvre de la maternité venait de se réparer tout entière.

Elle marchait, elle marchait, ses regards dans expression fixés au loin, du côté de cette lueur où il lui semblait voir le misérable qui l'avait abandonnée.

Elle arriva bientôt aux Moulineaux et elle rencontra un pont sur lequelle elle s'engagea, se tenant à la balustrade, tenant autour d'elle les plis de son manteau que le vent agitait.

Sur l'autre rive, elle continua sa course, toujours dirigée par l'immense lueur de Paris, à travers laquelle maintenant se découpaient les deux étages d'arches du grand viaduc d'Auteuil.

Elle suivait le chemin qui borde la Seine du haut de la berge.

— Edmond!... — répétait-elle encore. — Edmond!... Edmond!...

Enfin, elle arriva aux fortifications, à la porte de Billancourt.

Un garde d'octroi, encapuchonné dans son énorme capote grise, l'aperçut et l'arrêta.

Jeanne tressaillit à cette voix et recula instinctivement au moment où le préposé voulut la prendre par le bras.

— Où allez-vous comme ça? — fit-il surpris de l'expression de ce visage qu'éclairait la lueur du gaz.

En même temps il fut saisi de la beauté de cette femme.

Ce n'était certainement pas une vagabonde, comme il l'avait cru tout d'abord, ni une de ces filles sans aveu que l'on rencontre la nuit aux abords de Paris.

La malheureuse ne répondit pas et elle aurait reculé encore si le garde ne l'avait retenue.

— D'où êtes-vous?... — questionna le préposé.

A ce moment, un autre gabelou se présenta sur le seuil du poste.

— Eh! Touret, viens donc un peu, appela le premier.

— Quoi donc?... de la fraude?...

— Non, mais regarde-moi cette femme!... Ma parole, on dirait qu'elle est muette!

— Edmond!... — balbutia Jeanne d'une voix faible.

— Edmond!... — fit Touret. — Qu'est-ce que c'est que ça?...

Et l'autre demanda :

— Comment vous appelez-vous?

Jeanne les regardait alternativement l'un et l'autre avec une idiote expression mêlée de stupeur et d'effroi.

— Edmond!... — répéta-t-elle.

— Fais-la donc entrer au poste, Martin, — dit le second préposé. — On verra bien!

— On dirait une folle!

— Ma foi!

— Allons venez, ma petite dame!... Venez, vous vous chaufferez!...

Les deux gardes l'entraînèrent doucement.

Jeanne se laissa conduire sans résistance.

Ils avaient l'air bon et paternel, comprenant bien qu'ils avaient affaire à une malheureuse insensée dont la beauté les rendait sans doute encore plus compatissants.

(A suivre.)